

Thales LAS France SAS
2 avenue Gay Lussac
78990 Elancourt
France

Tel. : +33 (0)1 79 61 40 00

www.thalesgroup.com

SUPPer

Syndicat Unitaire et Pluraliste du Personnel
A l'attention de M. Léo BEAUCHAMP

[REDACTED]
[REDACTED]
Rungis, le 17 avril 2023

Lettre transmis par courriel

Objet : Votre courrier du 6 avril 2023

Monsieur BEAUCHAMP,

Je fais suite au courrier en date du 6 avril 2023 que vous avez adressé à Monsieur Christophe SALOMON, EVP Land and Air Systems lui demandant « **de procéder au versement des éléments de salaires dus par l'application de la rétroactivité au 1 er janvier des politiques salariales des années 2021 et 2022** ».

Comme vous le savez, la Cour d'appel de Versailles indique dans sa décision du 16 février dernier que la demande des syndicats :

- **n'est pas de faire modifier le budget en demandant au juge de se substituer à l'employeur,**
- **ne porte pas sur la régularisation de la situation des salariés des sociétés concernées, ce qui relève de l'action individuelle des salariés.**

Dans ce contexte, nous ne pouvons que regretter la poursuite d'une telle démarche alors même que le Groupe a toujours recherché les compromis utiles et nécessaires à un climat social apaisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur BEAUCHAMP, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Société Thales LAS France SAS,



Philippe LAN

Directeur des Relations Sociales et Juridique RH

Copie : Christophe SALOMON, EVP Land and Air Systems
Philippe NETO, VP Ressources Humaines Land and Air Systems